

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 32

6 janvier 2016

SOMMAIRE

Albéa Beauty Holdings S.A.	1512	Index S.A.	1525
Albéa S.A.	1535	Jeverk S.A.	1518
Albéa S.A.	1513	Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l.	1518
Alpha Credit Solutions 1 S.à r.l.	1514	Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	1518
AltaFund Value-Add I	1514	MNAC Advisory S.A.	1498
Asta Luxembourg S.à r.l.	1515	OPT...IN S.à.r.l.	1518
Bielefeld Boulevard Holding S.à r.l.	1536	Pluto Luxembourg SCA	1508
Cityhold Euro S.à r.l.	1536	Polonium Investment S.à r.l.	1496
Corridor (CEE) Midco II S.à r.l.	1496	Sabimo S.à r.l.	1525
Covalis Capital Luxembourg SCA	1508	S.C. Holding S.A.	1525
Dicon S.à r.l.	1535	Solway Commodities Sàrl	1525
Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l.	1512	Spanish Residential (REIT) Holdco S.à r.l. ..	1525
FS Engineering S.A.	1490	Stanton Finance S.à r.l.	1526
Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l.	1491	Wandpark Burer Bierg S.A.	1519
gloodazoo S.A.	1510	Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l.	1519
Goodlens S.à r.l.	1535	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA	1521
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l.	1524	Wolf Holding S.à r.l.	1536
GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l.	1524	Zencap Global S.à r.l.	1523
HMac Investments S.à r.l.	1524		

FS Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.724.

L'an deux mil quinze, le vingt octobre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FS Engineering S.A.», avec siège social à L-4963 Clemency, 14, Rue Basse, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 mars 2013, numéro 642 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 21 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 juillet 2013, numéro 1774, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 174.724.

L'assemblée est ouverte à 14 heures 30 et sous la présidence de Monsieur Stéphane Claude ROUMIGUIERES, demeurant à Le Pontet (F) qui fait également office de scrutateur et qui nomme comme secrétaire Madame Virginie COLAUX demeurant professionnellement à Doncols.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Clemency à L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Clemency à L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

En conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Winseler.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 730,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Roumiguieres C., Colaax V., Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17815. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl J.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179070/54.

(150199120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.495.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Garfunkelux Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ten million two hundred eight thousand three hundred twelve Euros and forty cents (EUR 10,208,312.40) and registered with the Luxembourg Trade Companies' Register under number 200.329

1920297 ONTARIO LIMITED, a company incorporated in Canada under number 1920297, whose registered office is at Suite 1200, 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario M2M4H5

Garfunkelux Nominee S.à r.l., (previously known as TedLux S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, having a share capital of EUR 27,500.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 197.352,

in their capacity as shareholders (the "Shareholders") of Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.495 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 1st June 2015, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 August 2015, number 1968, page 94428 (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time on 13 October 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders are represented by Mrs Alexia UHL, laeyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions have to be passed in relation to the following agenda:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of forty-six thousand six hundred sixty Euros and ninety-one cents (EUR 46,660.91) so as to raise it from its amount of three millions four hundred seventy-five thousand six hundred ninety-five Euros and forty cents (EUR 3,475,695.40) to an amount of three million five hundred twenty-two thousand three hundred fifty-six Euros and thirty-one cents (EUR 3,522,356.31) by the issue of one hundred sixty-nine thousand six hundred eighty (169,680) class A1 ordinary shares, one hundred sixty-nine thousand six hundred eighty (169,680) class A2 ordinary shares, one hundred sixty-nine thousand six hundred eighty (169,680) class A3 ordinary shares, two hundred sixty-four thousand four hundred forty-five (264,445) class B1 ordinary shares, two hundred sixty-four thousand four hundred forty-five (264,445) class B2 ordinary shares, two hundred sixty-four thousand four hundred forty-five (264,445) class B3 ordinary shares, eight hundred forty thousand nine hundred twenty-nine (840,929) class E1 preference shares, eight hundred forty thousand nine hundred twenty-nine (840,929) class E2 preference shares, eight hundred forty thousand nine hundred twenty-nine (840,929) class E3 preference shares and eight hundred forty thousand nine hundred twenty-nine (840,929) class E4 preference shares, together with a share premium in a total amount of seven million three hundred one thousand one hundred thirty-five Euros and sixty-seven cents (EUR 7,301,135.67), paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 5 of the Articles to reflect the capital increase.

The Shareholders, represented as stated here above, hereby pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of forty-six thousand six hundred sixty Euros and ninety-one cents (EUR 46,660.91) so as to raise it from its amount of three million four hundred seventy-five thousand six hundred ninety-five Euros and forty cents (EUR 3,475,695.40) to an amount of three million five hundred twenty-two thousand three hundred fifty-six Euros and thirty-one cents (EUR 3,522,356.31) by the issue of one hundred sixty-nine thousand six hundred eighty (169,680) class A1 ordinary shares, one hundred sixty-nine thousand six hundred eighty (169,680) class A2 ordinary shares, one hundred sixty-nine thousand six hundred eighty (169,680) class A3 ordinary shares, two hundred sixty-four thousand four hundred forty-five (264,445) class B1 ordinary shares, two hundred sixty-

four thousand four hundred forty-five (264,445) class B2 ordinary shares, two hundred sixty-four thousand four hundred forty-five (264,445) class B3 ordinary shares, eight hundred forty thousand nine hundred twenty-nine (840,929) class E1 preference shares, eight hundred forty thousand nine hundred twenty-nine (840,929) class E2 preference shares, eight hundred forty thousand nine hundred twenty-nine (840,929) class E3 preference shares and eight hundred forty thousand nine hundred twenty-nine (840,929) class E4 preference shares, together with a share premium in a total amount of seven million three hundred one thousand one hundred thirty-five Euros and sixty-seven cents (EUR 7,301,135.67), paid up through a contribution in cash.

Subscription and Payment

Garfunkelux Invest S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe for one hundred twenty-eight thousand ninety-seven (128,097) class A1 ordinary shares, one hundred twenty-eight thousand ninety-seven (128,097) class A2 ordinary shares, one hundred twenty-eight thousand ninety-seven (128,097) class A3 ordinary shares, seven hundred sixty-four thousand four hundred eighty-one (764,481) class E1 preference shares, seven hundred sixty-four thousand four hundred eighty-one (764,481) class E2 preference shares, seven hundred sixty-four thousand four hundred eighty-one (764,481) class E3 preference shares and seven hundred sixty-four thousand four hundred eighty-one (764,481) class E4 preference shares, together with a share premium of six million four hundred eighty-nine thousand four hundred fifty-four Euros and eighty-one cents (EUR 6,489,454.81) with an amount of seven hundred twenty-four thousand four hundred eighty-seven Euros and sixty-five cents (EUR 724,487.65) attached to the Class A Shares and an amount of five million seven hundred sixty-four thousand nine hundred sixty-seven Euros and sixteen cents (EUR 5,764,967.16) is attached to the Preference Shares, paid up through a contribution in cash;

and

Garfunkelux Nominee S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe for forty-one thousand five hundred eighty-three (41,583) class A1 ordinary shares, forty-one thousand five hundred eighty-three (41,583) class A2 ordinary shares, forty-one thousand five hundred eighty-three (41,583) class A3 ordinary shares, two hundred sixty-four thousand four hundred forty-five (264,445) class B1 ordinary shares, two hundred sixty-four thousand four hundred forty-five (264,445) class B2 ordinary shares, two hundred sixty-four thousand four hundred forty-five (264,445) class B3 ordinary shares, seventy-six thousand four hundred forty-eight (76,448) class E1 preference shares, seventy-six thousand four hundred forty-eight (76,448) class E2 preference shares, seventy-six thousand four hundred forty-eight (76,448) class E3 preference shares and seventy-six thousand four hundred forty-eight (76,448) class E4 preference shares, together with a share premium of eight hundred eleven thousand six hundred eighty Euros and eighty-six cents (EUR 811,680.86) with an amount of two hundred thirty-five thousand one hundred eighty-four Euros and fourteen cents (EUR 235,184.14) attached to the Class A Shares and an amount of five hundred seventy-six thousand four hundred ninety-six Euros and seventy-two cents (EUR 576,496.72) is attached to the Preference Shares, paid up by a contribution in cash.

The total amount of seven million three hundred forty-seven thousand seven hundred ninety-six Euros and fifty-eight cents (EUR 7,347,796.58) is allocated as follows: (i) two forty-six thousand six hundred sixty Euros and ninety-one cents (EUR 46,660.91) is allocated to the share capital of the Company; and (ii) seven million three hundred one thousand one hundred thirty-five Euros and sixty-seven cents (EUR 7,301,135.67) is allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributions in cash has been produced to the undersigned notary in an amount of seven million three hundred forty-seven thousand seven hundred ninety-six Euros and fifty-eight cents (EUR 7,347,796.58).

Second resolution

The Shareholders resolves to amend article 5 of the Article to reflect the abovementioned resolution, which shall read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at three million five hundred twenty-two thousand three hundred fifty-six Euros and thirty-one cents (EUR 3,522,356.31) represented by:

- ten million eight hundred seventy-four thousand seven hundred fifty-seven (10,874,757) class A1 ordinary shares,
- ten million eight hundred seventy-four thousand seven hundred fifty-seven (10,874,757) class A2 ordinary shares,
- ten million eight hundred seventy-four thousand seven hundred fifty-six (10,874,756) class A3 ordinary shares,
- thirty million one hundred seventy-two thousand seven hundred seventy-nine (30,172,779) class B1 ordinary shares,
- thirty million one hundred seventy-two thousand seven hundred seventy-nine (30,172,779) class B2 ordinary shares,
- thirty million one hundred seventy-two thousand seven hundred seventy-nine (30,172,779) class B3 ordinary shares,
- fifty-seven million two hundred seventy-three thousand two hundred fifty-six (57,273,256) class E1 preference shares,
- fifty-seven million two hundred seventy-three thousand two hundred fifty-six (57,273,256) class E2 preference shares,
- fifty-seven million two hundred seventy-three thousand two hundred fifty-six (57,273,256) new class E3 preference shares,
- fifty-seven million two hundred seventy-three thousand two hundred fifty-six (57,273,256) new class E4 preference shares,

having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and being fully paid up.

all Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares are referred to as the "Class A Shares"; Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class B3 Shares are referred to as the "Class B Shares"; Class A Shares and Class B Shares are referred to as the "Ordinary Shares"; and all Class E1 Shares, Class E2 Shares, Class E3 Shares and Class E4 Shares are referred to as the "Preference Shares".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary meetings of the shareholders.

Subject to Article 18 below, each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Costs and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand one hundred Euros (EUR 4,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour d'octobre;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Garfunkelux Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital sociale de dix millions deux cent huit mille trois cent douze euros et quarante centimes (10.208.312,40 EUR) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.329,

1920297 ONTARIO LIMITED, une société constituée au Canada sous le numéro 1920297, dont le siège social est au Suite 1200, 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario M2M4H5

Garfunkelux Nominee S.à r.l. (anciennement dénommée TedLux S.à r.l.) une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de 27.500,- EUR et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.352,

en tant qu'associés (les "Associés") de Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.495 (la "Société"), constituée suite à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} juin 2015, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 août 2015, numéro 1968, page 94428 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 octobre 2015 selon un acte du notaire instrumentant, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés sont représentés par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

Des résolutions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-six mille six cent soixante euros et quatre-vingt-onze centimes (46.660,91 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante centimes (3.475.695,40 EUR) à trois millions cinq cent vingt-deux mille trois cent cinquante-six Euros et trente-et-un centimes (3.522.356,31 EUR) par l'émission de cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt (169.680) parts sociales ordinaires de catégorie A1, cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt (169.680) parts sociales ordinaires de catégorie A2, cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt (169.680) parts sociales ordinaires de catégorie A3, deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (264.445) parts sociales ordinaires de catégorie B1, deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (264.445) parts sociales ordinaires de catégorie B2, deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (264.445) parts sociales ordinaires de catégorie B3, huit cent quarante mille neuf cent vingt-neuf (840.929) parts sociales préférentielles de catégorie E1, huit cent quarante mille neuf cent vingt-neuf (840.929) parts sociales préférentielles de catégorie E2, huit cent quarante mille neuf cent vingt-neuf (840.929) parts sociales préférentielles de catégorie E3 et huit cent quarante mille neuf cent vingt-neuf (840.929) parts sociales préfé-

rentielles de catégorie E4, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de sept millions trois cent un mille cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (7.301.135,67 EUR), libérées par apport en numéraire.

Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

2. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, adoptent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-six mille six cent soixante euros et quatre-vingt-onze centimes (46.660,91 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quinze Euros et quarante centimes (3.475.695,40 EUR) à trois millions cinq cent vingt-deux mille trois cent cinquante-six Euros et trente-et-un centimes (3.522.356,31 EUR) par l'émission de cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt (169.680) parts sociales ordinaires de catégorie A1, cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt (169.680) parts sociales ordinaires de catégorie A2, cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt (169.680) parts sociales ordinaires de catégorie A3, deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (264.445) parts sociales ordinaires de catégorie B1, deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (264.445) parts sociales ordinaires de catégorie B2, deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (264.445) parts sociales ordinaires de catégorie B3, huit cent quarante mille neuf cent vingt-neuf (840.929) parts sociales préférentielles de catégorie E1, huit cent quarante mille neuf cent vingt-neuf (840.929) parts sociales préférentielles de catégorie E2, huit cent quarante mille neuf cent vingt-neuf (840.929) préférentielles de catégorie E3 et huit cent quarante mille neuf cent vingt-neuf (840.929) parts sociales préférentielles de catégorie E4, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de sept millions trois cent un mille cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (7.301.135,67 EUR), libérées par apport en numéraire.

Souscription et Paiement

Garfunkelux Invest S.à r.l., susnommée, déclare souscrire à cent vingt-huit mille quatre-vingt-dix-sept (128.097) parts sociales ordinaires de catégorie A1, cent vingt-huit mille quatre-vingt-dix-sept (128.097) parts sociales ordinaires de catégorie A2, cent vingt-huit mille quatre-vingt-dix-sept (128.097) parts sociales ordinaires de catégorie A3, sept cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (764.481) parts sociales préférentielles de catégorie E1, sept cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (764.481) parts sociales préférentielles de catégorie E2, sept cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (764.481) préférentielles de catégorie E3 et sept cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (764.481) parts sociales préférentielles de catégorie E4, ensemble avec une prime d'émission de six millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante-quatre Euros et quatre-vingt-un centimes (6.489.454,81 EUR), avec un montant de sept cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-sept Euros et soixante-cinq centimes (724.487,65 EUR) attaché au Parts Sociales de Catégorie A et un montant de cinq millions sept cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-sept Euros et seize centimes (5.764.967,16 EUR) attaché au Parts Sociales Préférentielles, libérées par un apport en numéraire; et

Garfunkelux Nominee S.à r.l., susnommée, déclare souscrire à quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-trois (41.583) parts sociales ordinaires de catégorie A1, quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-trois (41.583) parts sociales ordinaires de catégorie A2, quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-trois (41.583) parts sociales ordinaires de catégorie A3, deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (264.445) parts sociales ordinaires de catégorie B1, deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (264.445) parts sociales ordinaires de catégorie B2, deux cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (264.445) parts sociales ordinaires de catégorie B3, soixante-seize mille quatre cent quarante-huit (76.448) parts sociales préférentielles de catégorie E1, soixante-seize mille quatre cent quarante-huit (76.448) parts sociales préférentielles de catégorie E2, soixante-seize mille quatre cent quarante-huit (76.448) préférentielles de catégorie E3 et soixante-seize mille quatre cent quarante-huit (76.448) parts sociales préférentielles de catégorie E4, ensemble avec une prime d'émission de huit cent onze mille six cent quatre-vingt Euros et quatre-vingt-six centimes (811.680,86 EUR), avec un montant de deux cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-quatre Euros et quatorze centimes (235.184,14 EUR) attaché au Parts Sociales de Catégorie A et un montant de cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros et soixante-douze centimes (576.496,72 EUR) attaché au Parts Sociales Préférentielles, libérées par un apport en numéraire.

Le montant total de sept millions trois cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-huit centimes (7.347.796,58 EUR) est alloué comme suit: (i) quarante-six mille six cent soixante euros et quatre-vingt-onze centimes (46.660,91 EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) sept millions trois cent un mille cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (7.301.135,67 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports en numéraire a été produite au notaire soussigné pour un montant de sept millions trois cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-huit centimes (7.347.796,58 EUR).

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, qui se lira comme suit:

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trois millions cinq cent vingt-deux mille trois cent cinquante-six Euros et trente-et-un centimes (3.522.356,31 EUR) divisé en:

- dix millions huit cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-sept (10.874.757) parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- dix millions huit cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-sept (10.874.757) parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- dix millions huit cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-six (10.874.756) parts sociales ordinaires de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- trente millions cent soixante-douze mille sept cent soixante-dix-neuf (30.172.779) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1");
- trente millions cent soixante-douze mille sept cent soixante-dix-neuf (30.172.779) parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
- trente millions cent soixante-douze mille sept cent soixante-dix-neuf (30.172.779) parts sociales ordinaires de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3");
- cinquante-sept millions deux cent soixante-treize mille deux cent cinquante-six (57.273.256) parts sociales préférentielles de catégorie E1 (les "Parts Sociales de Catégorie E1");
- cinquante-sept millions deux cent soixante-treize mille deux cent cinquante-six (57.273.256) parts sociales préférentielles de catégorie E2 (les "Parts Sociales de Catégorie E2");
- cinquante-sept millions deux cent soixante-treize mille deux cent cinquante-six (57.273.256) parts sociales préférentielles de catégorie E3 (les "Parts Sociales de Catégorie E3");
- cinquante-sept millions deux cent soixante-treize mille deux cent cinquante-six (57.273.256) parts sociales préférentielles de catégorie E4 (les "Parts Sociales de Catégorie E4");

ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) et étant entièrement payées.

Toutes les parts sociales ordinaires de catégorie A1, les parts sociales de catégorie A2, les parts sociales de catégorie A3 sont ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie A", les parts sociales de catégorie B1, les parts sociales de catégorie B2, les parts sociales de catégorie B3 sont ci-après désignées les "Parts Sociales de Catégorie B"); les parts sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont ci-après désignées les "Parts Sociales Ordinaires"; et toutes les Parts Sociales de Catégorie E1, les Parts Sociales de Catégorie E2, les Parts Sociales de Catégorie E3 et les Parts Sociales de Catégorie E4 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Préférentielles", Chaque part sociale a un droit de vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Sous réserve de l'Article 18 ci-dessous, chaque part sociale donne droit à une part des actifs et profits de la Société en proportion du nombre de parts sociales en existence.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement quatre mille cent euros (EUR 4.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 octobre 2015. 2LAC/2015/24074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2015179081/270.

(150198983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Corridor (CEE) Midco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Polonium Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.265.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE TWENTY-THIRD DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Corridor (CEE) Midco S.à r.l. (formerly Corridor (Germany) Holdco S.à r.l.), a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 200283 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr François-Xavier JOYEUX, juriste, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 October 2015 which proxy shall be registered together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Polonium Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 199265 (the "Company"), incorporated on 30 July 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2726 on 3 October 2015.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. That the sole shareholder wishes to take a decision on the following item of the agenda:

- Change of the name of the Company into "Corridor (CEE) Midco II S.à r.l." and consequential amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name " Corridor (CEE) Midco II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company into "Corridor (CEE) Midco II S.à r.l." and to consequentially amend Article 1 of the articles of the Company as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Corridor (CEE) Midco II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation"

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,600.

The undersigned notary, who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorherstehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,

AM DREIUNDZWANZIGSTEN TAGE DES MONATS OKTOBER.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,.

ist erschienen:

Corridor (CEE) Midco S.à r.l. (früher Corridor (Germany) Holdco S.à r.l), eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg unter der Nummer B 200283, (der « Alleynige Gesellschafter »),

hier vertreten durch Herrn François-Xavier JOYEUX, juriste, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 23. Oktober 2015, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Polonium Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, unter der Nummer B 199265 (die « Gesellschaft »), gegründet am 30. Juli 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita DELVAUX, Notar wohnhaft in Luxembourg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das « Mémorial ») am 3. Oktober 2015, Nummer 2726.

Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleynige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

- Änderung des Namens der Gesellschaft in „Corridor (CEE) Midco II S.à r.l.“ und folglich Änderung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft, welches wie folgt lauten soll:

„ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Corridor (CEE) Midco II S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.“

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss, den Namen der Gesellschaft in „Corridor (CEE) Midco II S.à r.l.“ abzuändern und den Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Corridor (CEE) Midco II S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.600, geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. X. JOYEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03. November 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015179272/108.

(150199397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

MNAC Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 201.085.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of October.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mr. Loukas PAPAZOGLU, consultant, residing at 29, Menelaou Street, Vouliagmeni, GR-16671 Athens

here represented by Mr. Laurent BARNICH, companies director, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these,

which proxy have been initialed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "MNAC ADVISORY S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the same municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The object of the Company shall be to assist its subsidiaries either by providing administrative services (legal services, accountancy, etc.) or by providing services relating to the business carried out by its subsidiaries.

4.2 The Company may use its funds in order to establish, administer, develop and sell a portfolio of transferable securities and patents of any origin whatsoever, in order to participate in the setting-up, development and control of any undertaking whatsoever, in order to acquire, by way of investment, subscription or option, transferable securities and patents, in order to dispose thereof by means of sale, transfer, exchange or otherwise, in order to develop its transferable securities and patents, in order to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company all kinds of assistance, loans, advances and guarantees.

4.3 The object of the Company shall be the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and turning to account of such participations. It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and any other means transferable securities of all kinds and realise the same by means of sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may also acquire and turn to account all patents and other rights relating to such patents or capable of supplementing them. It may acquire, transfer or manage any portfolio of patents or other intellectual property rights of any kind or origin whatsoever.

4.5 The Company may borrow and lend funds by any legally acceptable means. The Company may participate in any transaction whatsoever involving movable and immovable property. The Company may, finally, take part in any operation which relates directly or indirectly to the management or possession of immovable property.

4.6 A further object of the company shall be to seek and present private investors both to Luxembourg companies and to foreign companies, in order to advise and enable them to carry on commercial business, investments or the acquisition of participations, and the establishment of partnership contracts and other transactions, both in Luxembourg and abroad. It may hold remunerated contracts and receive commission in respect thereof.

4.7 It may seek all placements, investments or acquisitions of participations both in Luxembourg and abroad.

4.8 The Company may acquire, transfer and hold immovable property and in particular exploit immovable property by leasing the same in any form whatsoever.

4.9 The Company may carry out any industrial, commercial or financial activity relating both to movable and to immovable property which may directly or indirectly contribute to the attainment of its object or which relates directly or indirectly to any of the above activities or to any similar or connected activities which may appear to it to be conducive to the attainment of its object.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (31,000.-EUR) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (100,- EUR) a share.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of March. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided by Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the Meeting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

13.3 The director or the directors (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company; in their function as simple mandataries, they are responsible only for the execution of their mandate. The Company will have to compensate any director or agent and his heirs, executant and managing, for all damage or compensations having to be paid by him/her as well as the expenditure or the costs reasonably engaged by him/her, consequently or in relation to any action, lawsuit or procedures by the way of which he/she could be involved because of his/her quality or old quality of manager or agent of the Company, or, at the request of the Company, of any other company where the Company is a Shareholder or a creditor, as long as this engagement is in conformity with the Articles of the Company and the applicable provisions of the Law of August 10th, 1915, as modified (the "Law").

The rights of compensation shall not exclude from other rights to which such director or agent could claim.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of directors is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of directors showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation

shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
Mr. Loukas PAPAZOGLU, prenamed	310	EUR 31,000.-
TOTAL	310	EUR 31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. The following persons are appointed as Directors:
 - Mr. René FALTZ, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
 - Mr. Thomas FELGEN, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
 - Mr. Laurent BARNICH, director, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
3. The following person is appointed as statutory auditor:
 - LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., in abbreviated form LOMAC S.A., a “société anonyme” with registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22.206;
4. That the terms of office of the Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2020; and
5. That the address of the registered office of the Company is at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

Monsieur Loukas PAPAZOGLU, consultant, demeurant à 29, Menelaou Street, Vouliagmeni, GR - 16671 Athènes

ici représenté par Monsieur Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "MNAC ADVISORY S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la même commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.) soit en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

4.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

4.3 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

4.4 La Société peut en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. Elle peut acquérir, céder ou gérer tout portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.5 La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

4.6 La Société a également pour objet la recherche et la présentation d'investisseurs privés, tant auprès de sociétés luxembourgeoises que de sociétés étrangères, pour les consulter et leur permettre la réalisation d'affaires commerciales, des investissements ou la prise de participations, ainsi que l'établissement de contrats d'association et autres transactions, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut détenir des contrats rémunérés et encaisser des commissions.

4.7 Elle peut rechercher tous placements, investissements ou prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4.8 La Société peut acquérir, céder, détenir des biens immobiliers et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

4.9 La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale ou financière tant mobilières qu'immobilières qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet ou se rattacher directement ou indirectement à l'une

des activités précitées ou à toutes activités similaires ou connexes et qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les Actionnaires ont la compétence exclusive pour autoriser au conseil d'Administration la vente de participations directes ou indirectes de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mars. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix

8.3 Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des Actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'Assemblée.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

13.3 L'administrateur ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil d'administration est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil d'administration faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
M. Loukas PAPAZOGLU, prénommé	310	EUR 31.000,-
TOTAL	310	EUR 31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant, le comparant, ès-qualités qu'il agisse, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Me. René FALTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- Me. Tom FELGEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- Monsieur Laurent BARNICH, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

3. La personne suivante a été nommée comme commissaire aux comptes:

- LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206,

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et

5. Le siège social de la société est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33824. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177710/545.

(150197632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

**Pluto Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions,
(anc. Covalis Capital Luxembourg SCA).**

Capital social: EUR 31.091,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 200.172.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of October,
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),
was held

the extraordinary general meeting of the current shareholders (the “Shareholders”) of Covalis Capital Luxembourg SCA a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty one thousand and ninety one euros (EUR 31.091.-), having its registered office 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.172, (the “Company”),

THERE APPEARED:

1. Covalis Capital Luxembourg GP S.à.r.l., a société en responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12.500.-), having its registered office 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.147,

2. Pluto Capital Management Ltd., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands under the Exempted Limited Partnership Act of 2014, registered with the registrar of limited partnerships, Cayman Islands, having its registered office at Offshore incorporations (Cayman) Limited, Floor 4, Willow House, Cricket Square, P.O. Box 1350, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a two proxies given under private seal on October 9th, 2015 (each a “Proxyholder”);

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, has required the undersigned notary to enact the following.

The appearing party representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of the company is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company from “Covalis Capital Luxembourg SCA” into “Pluto Luxembourg SCA”.
2. Amendment of article 1 of the Company’s articles of association.

On the basis of the agenda, the Partners take the following resolutions.

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from “Covalis Capital Luxembourg SCA” into “Pluto Luxembourg SCA”.

Second resolution

Subsequently to the adoption of the first resolution, article 1 of the Company’s articles of association is amended and now read as follows:

“ **Art. 1.** The Company will from now on be named as “Pluto Luxembourg SCA”.

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douze octobre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des gérants actuels de (les «Gérants») de Covalis capital luxembourg SCA une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital de un 31 mille et quatre-vingt-onze (EUR31.091-) ayant son siège social 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.172 (la «Société»),

ONT COMPARU:

1. Covalis capital Luxembourg GP S.à r.l une société en responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital de douze mille cinq cent euros (EUR12.500-) ayant son siège social 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.147,

2. Pluto Capital Management Ltd., un partnership de droit des îles Caïmans, immatriculée au registre des partnerships caïmanais, ayant son siège social à Offshore incorporations (Cayman) Limited, Floor 4, Willow House, Cricket Square, P.O. Box 1350, Grand Cayman KY1-1112, îles Caïmans,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations sous seing privé en date du 9 octobre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Covalis Capital Luxembourg SCA» en «Pluto Luxembourg SCA»;

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Sur le fondement de l'ordre du jour précité, l'Associée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Covalis Capital Luxembourg SCA» en «Pluto Luxembourg SCA».

Deuxième résolution

Consécutivement à l'adoption de la première résolution, l'article 1^{er} des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La Société prend la dénomination de «Pluto Luxembourg SCA».»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 14 octobre 2015. GAC/2015/8717. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178957/103.

(150199339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

gloodazoo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.256.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of October.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company gloodazoo S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 167256,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 6th of March 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 991 of April 17, 2012.

The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (€ 32.000.-), represented by three thousand two hundred (3.200) shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on September 10, 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, who appoints herself as scrutineer and who elects as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The board having thus been formed, the Chairman states and asks the notary to enact:

The extraordinary general meeting, being held under private seal on October 6, 2015, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company EXAUDIT S.A., having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 124982.

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Report of the auditor-controller
- 2.- Discharge to the directors
- 3.- Discharge to the statutory auditor
- 4.- Discharge to the liquidator
- 5.- Closing of the liquidation

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the report of the auditor-controller.

A copy of the said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company for the execution of their mandate.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the statutory auditor of the company for the execution of his mandate.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six octobre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme gloodazoo S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 167256, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 991 du 17 avril 2012.

Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 10 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 6 octobre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur
- 2.- Décharge aux administrateurs
- 3.- Décharge au commissaire aux comptes
- 4.- Décharge à donner donnée au liquidateur
- 5.- Clôture de la liquidation.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 octobre 2015. Relation: GAC/2015/9145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178861/138.

(150199434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Albéa Beauty Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 162.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015178872/10.

(150198961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.655.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 3 novembre 2015 sous la référence L150198406.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015179033/14.

(150199157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Albéa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

—
EXTRAIT

Il résulte que la personne suivante a démissionné, avec effet au 3 novembre 2015, de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la Société:

- Monsieur Joseph Euteneuer, né le 14 août 1955 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4001 W., 105th Street, étage Ap. 200, KS 66207 Leawood, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Timothy Stubbs, né le 1^{er} juillet 1967 à Birmingham, Royaume-Uni ayant son adresse professionnelle au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2HX Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Rodger Krouse, né le 13 novembre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2HX Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Markus Nagel, né le 6 novembre 1967 à Marktoberdorf, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2HX Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur François Luscan, né le 24 juillet 1960 à Pau France, ayant son adresse professionnelle au 1, avenue du Général de Gaulle, 92230 Gennevilliers, France,

- Monsieur Xavier Leclerc de Hauteclouque, né le 1^{er} juillet 1973 à Saint-Mandé, France, ayant son adresse professionnelle au 1, avenue du Général de Gaulle, 92230 Gennevilliers, France,

- Monsieur Michael Kalb, né le 28 août 1970 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2HX Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Gilles Andrier, né le 13 octobre 1961 à Suresnes, France, ayant son adresse professionnelle au 68, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris, France,

- Monsieur Edgar Huber, né le 21 janvier 1962 à Lienz, Autriche, ayant son adresse professionnelle à One Lands End Ln, 53595 Dodgeville, Etats-Unis d'Amérique,

Administrateurs de catégorie B

- Madame Isabelle Arker, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Laura Spitoni, née le 19 juillet 1968 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960 à Edimbourg, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015178874/47.

(150199161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Alpha Credit Solutions 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 198.790.

Acte rectificatif du 16 octobre 2015 de l'acte de constitution déposé au RCS sous la référence L150137342 le 27/10/2015

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Alpha Credit Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Parc d'Activite Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198759,

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée à l'acte dont question ci-après.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné que lors de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée Alpha Credit Solutions 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc D'activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par Maître Léonie Grethen (numéro 9189 de son répertoire), en date du 20 juillet 2015, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2015, sous la Relation: AC/2015/22974, enregistré auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B198790, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2486 du 14 septembre 2015 (ci-après l'Acte),

qu'une erreur s'est immiscée dans l'article 22 de la version anglaise de l'Acte.

L'article 22 de la version anglaise de l'Acte, a été erronément indiqué comme suit:

Version anglaise

“ **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of December and ends on the last day of January of each year.

alors qu'il aurait fallu indiquer:

Version anglaise

“ **Art. 22. Financial year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

La mandataire déclare au nom et pour le compte du comparant que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 octobre 2015. Relation: AC/2015/33074. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178876/43.

(150199275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178877/10.

(150198791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Asta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.866.

In the year two thousand and fifteen, on fourteenth day of October,

Before Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Asta Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 156.866 (the “Company”).

The Company has been incorporated by a notarial deed dated 16 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2822 dated 23 December 2010. The articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 June 2015, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

THERE APPEARED:

1) CapVest Special Partners II, L.P., a limited partnership duly established and organised under the laws of Bermuda, having its registered address at 22, Canon’s Court, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the Bermuda Company Registry under number 38578, acting by its general partner CapVest Group Limited,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy given under private seal on October 13, 2015.

2) CapVest Equity Partners II, L.P., a limited company duly incorporated and organised under the laws of Bermuda, having its registered address at 22, Canon’s Court, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the Bermuda Company Registry under number 38579, acting by its general partner CV Equity Management II Limited,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy given under private seal on October 12, 2015.

The said proxies, signed “ne varietur” by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Each a “Shareholder” and together the “Shareholders”

The Shareholders requested the undersigned notary to record the following:

I. That all the shares held by the Shareholders represent 100% of the shares having the right to vote, the right to vote attached to all of the two hundred and forty thousand (240,000) class G shares of the Company, having a par value of SEK 0.01, held by the Company being currently suspended.

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Acknowledgement and approval of the buyback of 240,000 class G Shares between the Shareholders and Asta Luxembourg S.à r.l..

2. Decrease of the share capital of the Company in an amount of EUR 2,400 (two thousand and four hundred euros) pursuant to the redemption of 240,000 (two hundred and forty thousand) class G shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of EUR 16,800 (sixteen thousand and eight hundred euros) to an amount of EUR 14,400 (fourteen thousand and four hundred euros) by the cancellation of 240,000 (two hundred and forty thousand) class G shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) each.

3. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

III. The Shareholders, acting through their proxy holder, have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the buyback of all of the 240,000 (two hundred and forty thousand) Class G Shares.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce and hereby reduces the share capital of the Company in an amount of EUR 2,400 (two thousand and four hundred euros) pursuant to the redemption of 240,000 (two hundred and forty thousand) class G shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of EUR 16,800 (sixteen thousand and eight hundred euros) to an amount of EUR 14,400 (fourteen thousand and four hundred euros), by the cancellation of 240,000 (two hundred and forty thousand) class G shares having a par value of EUR 0,01 (one cent) each, held by the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company pursuant to the above resolution which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is set at fourteen thousand and four hundred euros (EUR 14,400.-) divided into:

two hundred and forty thousand (240,000) Class A Shares

two hundred and forty thousand (240,000) Class B Shares

two hundred and forty thousand (240,000) Class C Shares

two hundred and forty thousand (240,000) Class D Shares

two hundred and forty thousand (240,000) Class E Shares

two hundred and forty thousand (240,000) Class F Shares

each share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium, paid on any share in addition to its nominal value transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve”.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le quatorze octobre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de Asta Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.866 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2822 du 23 décembre 2010. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1) CapVest Special Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois de Bermuda, ayant son siège social au 22, Canon’s Court, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, enregistrée au Registre de commerce de Bermuda sous le numéro 38578 (en sa qualité de general partner CapVest Group Limited) (l’Associé),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2015.

2) CapVest Equity Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois de Bermuda, ayant son siège social au 22, Canon’s Court, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, enregistrée au Registre de commerce de Bermuda sous le numéro 38579 (en sa qualité de general partner CV Equity Management II Limited) (l’Associé),

Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les Bains,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 12 octobre 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes aux fins d’enregistrement.

Ci-après désigné individuellement un «Associé» ou ensemble les «Associés».

Les Associés ont priés le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que les parts sociales sont toutes détenues par les Associés, représentent 100% des parts sociales ayant le droit de vote, le droit de vote attaché aux deux cent quarante mille parts sociales de Catégorie G, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, détenues par la Société étant actuellement suspendu

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Constat et approbation du rachat des 240,000 des parts sociales de Catégorie G.

2. Diminution du capital social de la Société d'un montant de EUR 2,400 (deux mille quatre cent Euros) suite au rachat des 240,000 (deux cent quarante mille) parts sociales de Catégorie G, pour le porter de son montant actuel de EUR 16,800 (seize mille huit cents Euros) à un montant de EUR 14,400 (quatorze mille quatre cents Euros), par la suppression des 240,000 (deux cent quarante mille) parts sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la société.

III. Les Associés, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver le rachat par la Société des 240.000 (deux cent quarante mille) parts sociales de Catégorie G.

Deuxième résolution

Les Associés décident de diminuer le capital social de la société d'un montant de EUR 2,400 (deux mille quatre cents euros) suite au rachat de 240,000 (deux cent quarante mille) parts sociales de Catégorie G pour le porter de son montant actuel de EUR 16,800 (seize mille huit cents euros) à un montant de EUR 14,400 (quatorze mille quatre cents euros) par la suppression des 240,000 (deux cent quarante mille) parts sociales de Catégorie G avec une valeur nominale d'une cent (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 suite aux résolutions prises ci-dessus:

Art. 5. Capital Émis. «Le capital émis de la Société est fixé à quatorze mille quatre cents euro (EUR 14,400) divisé en: deux cent quarante mille (240,000) Parts Sociales de Catégorie A, deux cent quarante mille (240,000) Parts Sociales de Catégorie B, deux cent quarante mille (240,000) Parts Sociales de Catégorie C, deux cent quarante mille (240,000) Parts Sociales de Catégorie D, deux cent quarante mille (240,000) Parts Sociales de Catégorie E, deux cent quarante mille (240,000) Parts Sociales de Catégorie F

Chaque part sociale d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) et avec des droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale».

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 octobre 2015. GAC/2015/8832. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178888/161.

(150199358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Jeverk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 181.905.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015179874/14.

(150200074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.034.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179916/10.

(150199636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nic. Bové.

R.C.S. Luxembourg B 51.917.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015179920/14.

(150200127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

OPT...IN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 127, Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 116.064.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 28 octobre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Pour Opt...In S.à r.l.

Le gérant unique

Référence de publication: 2015180021/13.

(150200187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Wandpark Burer Bierg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 94.940.

Monsieur Daniel CHRISTNACH a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 2 septembre 2015.

Le 22 octobre 2015, le conseil d'administration a coopté administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2021, Monsieur Andreas SCHMITZ, né le 23/02/1977 à Furtwangen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard. Cette cooptation devra être confirmée à la prochaine assemblée générale.

WANDPARK BURER BIERG S.A.

Référence de publication: 2015179437/13.

(150199309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.478.550,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.089.

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à, Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS # 2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 171.445 (le «Souscripteur A»),

représentée par Mme Martha Michali, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2015, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

Et

WEINBERG REAL ESTATE CO-INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L- 1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 179.569 (le «Souscripteur B»),

représentée par Mme Martha Michali, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2015, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Lesquelles, représentées, étant les deux associés (les Associés) de WEINBERG REAL ESTATE HOLDING #2 S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 180.089 (la Société) constituée par un acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2652 en date du 24 octobre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 juillet 2015, suivant un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2466 en date du 11 septembre 2015 (les Statuts).

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions sept cent six mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.706.190,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq millions sept cent soixante-douze mille trois cent soixante euros (EUR 5.772.360,-) à huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante euros (8.478.550,-), par l'émission de: (i) deux millions quatre cent trente-cinq mille cinq cent soixante-et-onze (2.435.571) nouvelles parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de deux millions quatre cent trente-cinq mille cinq cent soixante et onze euros (EUR 2.435.571,-) et (ii) deux cent soixante-dix mille six cent dix-neuf (270.619) nouvelles parts de Carried, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de deux cent soixante-dix mille six cent dix-neuf euros (EUR 270.619,-).

*Deuxième résolution
Souscription - Paiement*

En ce qui concerne la souscription, le Souscripteur A a déclaré souscrire deux millions quatre cent trente-cinq mille cinq cent soixante-et-onze (2.435.571) nouvelles parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de deux millions quatre cent trente-cinq mille cinq cent soixante-et-onze euros (EUR 2.435.571,-).

En ce qui concerne la souscription, le Souscripteur B a déclaré souscrire deux cent soixante-dix mille six cent dix-neuf (270.619) nouvelles Parts de Carried, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de deux cent soixante-dix mille six cent dix-neuf euros (EUR 270.619,-).

Le montant de deux millions sept cent six mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.706.190,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre deux millions quatre cent trente-cinq mille cinq cent soixante-et-onze (2.435.571) nouvelles parts sociales de Classe A au Souscripteur A et deux cent soixante-dix mille six cent dix-neuf (270.619) nouvelles Parts de Carried au Souscripteur B.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 6.1 des Statuts pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **6.1.** Le capital social est fixé à huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante euros (8.478.550,-), représenté par sept millions six cent trente mille six cent quatre-vingt-quinze (7.630.695) Parts Sociales de Classe A et huit cent quarante-sept mille huit cent cinquante-cinq (847.855) Parts de Carried, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Le reste de l'article 6 reste inchangé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English translation of the above text:

In the year two thousand and fifteen on the twenty-seventh day of October,

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS # 2 SCA, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the Laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 171.445, (the "Subscriber A"),

hereby represented by Ms Martha Michali, by virtue of proxy granted on 26th October 2015, which after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

And

WEINBERG REAL ESTATE CO-INVEST S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the Laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 179.569 (the «Subscriber B»),

hereby represented by Ms Martha Michali, by virtue of proxy granted on 26 October 2015, which after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

both represented, as shareholders (the Shareholders) of WEINBERG REAL ESTATE HOLDING #2 S. A R.L. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 180.089 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, Notary residing at Mondorf, dated 31 July 2013, published on 24 October 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2652, the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 17 July 2015, published on 11 September 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2466 (the Articles).

represented as hereabove stated, have also requested, the officiating Notary to enact the following:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred six thousand one hundred ninety euros (EUR 2,706,190.-) and to bring it from its current amount of five million seven hundred seventy two thousand three hundred sixty euro (EUR 5,772,360.-) to eight million four hundred seventy eight thousand five hundred fifty euro (EUR 8,478,550.-) with the issuance of: (i) two million four hundred thirty five thousand five

hundred seventy one (2,435,571) new class A shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of two million four hundred thirty five thousand five hundred seventy one euros (EUR 2,435,571.-) and (ii) two hundred seventy thousand six hundred nineteen (270,619) new Carried Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of two hundred seventy thousand six hundred nineteen euros (EUR 270,619.-).

Second resolution
Subscription - Payment

With regards to the subscription, the Subscriber A declared to subscribe for two million four hundred thirty five thousand five hundred seventy one (2,435,571) new class A shares by a contribution in cash of two million four hundred thirty five thousand five hundred seventy one euros (EUR 2,435,571.-).

With regards to the subscription, the Subscriber B declared to subscribe for two hundred seventy thousand six hundred nineteen (270,619) new Carried Shares, by a contribution in cash of two hundred seventy thousand six hundred nineteen euros (EUR 270,619.-).

The amount of two million seven hundred six thousand one hundred ninety euros (EUR 2,706,190.-) was therefore available to the Company and the relevant evidence was given to the undersigned notary.

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to issue two million four hundred thirty five thousand five hundred seventy one (2,435,571) shares of Class A to be subscribed by the Subscriber A and two hundred seventy thousand six hundred nineteen (270,619) new Carried Shares to be subscribed by the Subscriber B.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend Article 6.1 of the Articles to reflect the above resolutions. Said paragraph shall read from now on as follows:

“ **6.1.** The share capital is set at eight million four hundred seventy eight thousand five hundred fifty euro (EUR 8,478,550.-) represented by seven million six hundred thirty thousand six hundred ninety five (7,630,695) Class A Shares and eight hundred forty seven thousand eight hundred fifty five (847,855) Carried Shares, in registered form, with a par value of one euro (EUR 1, -) each...

The rest of the article 6 remains unchanged.

There being no further business, the meeting, was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand euros (EUR 3,000.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in French followed by an English version; and in case of divergences between the French and the English version, the text in French will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Signé: M. MICHALI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18140. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179442/140.

(150199130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à, Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mme Martha Michali, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe 6, rue Jean Monnet, L-2180

Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907 (l'Associé-Gérant-Commandité),

agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la société Weinberg Real Estate Partners #2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171445 (la Société), constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2541 et numéro 2542 en date du 12 octobre 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch en date du 17 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2465 en date du 11 septembre 2015 (les Statuts).

En date du 26 octobre 2015, l'Associé-Gérant-Commandité a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un exemplaire certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société en commandite par actions, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire Martine Schaeffer.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est de vingt-deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 22.576.098,-) divisé en deux classes d'actions:

(i) trois millions sept cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-deux (3.762.682) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6.-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6.-).

IV. Conformément à l'article 6.5 des Statuts, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société à émettre, conformément aux Appels de Tranche, jusqu'à concurrence de treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6.-) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'article 6.4 des statuts de la Société.

V. Conformément aux Résolutions, l'Associé-Gérant-Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent quarante euros (EUR 13.891.740,-) de manière de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions cinq cent soixante-seize mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 22.576.098,-) à trente-six millions quatre cent soixante-sept mille huit cent trente-huit euros (EUR 36.467.838,-), par l'émission de deux millions trois cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix (2.315.290) nouvelles Actions de Classe A, ayant les mêmes droits que les Actions de Classe A existantes, d'une valeur nominale de six euros (EUR 6.-) chacune et intégralement libérées par apport en numéraire pour le montant entier.

VI. Dès lors le comparant déclare que l'Associé-Gérant-Commandité a accepté la souscription de toutes les nouvelles Actions de Classe A et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire tels que décrites dans les Résolutions. L'ensemble de deux millions trois cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix (2,315,290) nouvelles Actions de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6.-), ont été complètement libérées par un paiement en espèce de treize millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent quarante euros (EUR 13,891,740,-) et ce montant a été mis à la libre disposition de la Société.

VII. En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des Statuts est modifié comme suit:

« Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-six millions quatre cent soixante-sept mille huit cent trente-huit euros (EUR 36.467.838,-), divisé en deux classes d'actions:

(i) six millions soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-douze (6.077.972) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6.-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6.-).

6.2 Lorsqu'elles sont émises, les Actions de Classe A et l'Action de Classe B sont désignées individuellement par une Action et ensemble par les Actions, à chaque fois que la référence à une classe particulière d'Actions n'est pas justifiée.

6.3 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

6.4. Le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt millions dix euros (EUR 80.000.010,-), représenté par treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de six euros (EUR 6.-).

6.5 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société:

(i) à émettre, conformément aux Appels de Tranche, jusqu'à concurrence de treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale six euros (EUR 6,-) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Article 6.4, à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions

de Classe A correspondantes, et, à modifier l'Article 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période de Souscription, et ce afin de permettre l'entrée au capital de la Société des Actionnaires Ultérieurs.» VIII. La traduction anglaise de l'article 6.1 des Statuts est modifiée comme suit:

« **Art. 6. Capital.**

6.1 The share capital of the Partnership is set at thirty six million four hundred sixty seven thousand eight hundred thirty eight Euros (EUR 36,467,838.-) divided into the following two classes of shares:

(i) six million seventy seven thousand nine hundred seventy two (6.077.972) Class A Shares with a par value of six Euro (EUR 6.-); and

(ii) one (1) Class B Share with a par value of six Euro (EUR 6.-).

6.2 The Class A Shares and the Class B Share, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.3 The issued capital of the Partnership may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

6.4 The authorised share capital of the Partnership is set at eighty million and ten Euro (EUR 80,000,010.-), represented by thirteen million three hundred thirty three thousand three hundred thirty four (13.333.334) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a par value of six Euro (EUR 6.-) each.

6.5 The General Partner is authorised, within a five (5) year period as from the date of incorporation of the Partnership:

(i) to issue, according to the Drawdowns, up to thirteen million three hundred thirty three thousand three hundred thirty four (13.333.334) Class A Shares having a par value of six Euro (EUR 6.-) each, within the limits of the authorised share capital indicated under Article 6.4 and to record by way of a notarial deed each and any issuance of Class A Shares and to amend Article 6 and the share register of the Partnership accordingly;

(ii) to waive or limit the Shareholders preferential subscription rights during the Subscription Period, in order to allow the subscription by Subsequent Shareholders.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à cinq mille quatre cents (EUR 5.400,-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MICHALI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18142. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179443/107.

(150199124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Zencap Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.515,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.880.

I. Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé et avec effet en date du 19 octobre 2015, que Bambino 53. V UG (haftungsbeschränkt) (détenant 945 parts sociales), Global Fin Tech Holding S.à r.l. (détenant 12.499 parts sociales, 5000 parts de série A), Aismare Lux Holdings S.à r.l. (détenant 821 parts de série C) et AI Zencap Holdings LLC (détenant 3.625 parts de série A, 786 parts de série B et 839 parts de série C) ont transféré la totalité des 24.515 parts qu'ils détenaient dans la Société à:

- Funding Circle Holdings Limited, une private limited company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 07123934, ayant son siège social au: 71, Queen Victoria Street, EC4V 4AY, Londres, Royaume-Uni.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Funding Circle Holdings Limited	13.444 parts sociales
	8.625 parts de série A
	786 parts de série B
	1.660 parts de série C

II. Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2015

En date du 19 octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christian SENITZ de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Monsieur Ulrich BINNINGER de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Dr. Christian GROBE, né le 14 novembre 1981 à Peine, Allemagne, ayant l'adresse suivante: 21, Zionskirchstraße, 10119 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Dr. Matthias KNECHT, né le 5 novembre 1981 à Karlsruhe, Allemagne, ayant l'adresse suivante: 51, Danziger Straße, 10435 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Dr. Christian GROBE, gérant de catégorie A

- Dr. Matthias KNECHT, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Zencap Global S.à r.l.

Référence de publication: 2015179462/40.

(150199250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 210.494,40.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.062.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2731

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179791/11.

(150199804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 14.056,77.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015179793/11.

(150199642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

HMac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.993.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015179818/11.

(150199627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Index S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015179856/11.

(150199784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

S.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 141.366.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015180101/9.

(150199689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Solway Commodities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 155.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015180119/10.

(150199697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Spanish Residential (REIT) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.931.

Les comptes annuels de la société Spanish Residential (REIT) Holdco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015180121/10.

(150199840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Sabimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7306 Mullendorf, 11, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 161.655.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015180126/14.

(150200066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Stanton Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 201.126.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of October.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of STANTON FINANCE LIMITED, a company incorporated under the Law of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with the register number 35797 (the "Company").

The extraordinary general meeting is opened by Mrs. Alessia ARCARI, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Alexandra FUENTES, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Alessia ARCARI, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

- 1.- To approve the Company's interim financial statements as of 01/01/2015.
- 2.- To transfer the registered office and the principal establishment of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, without dissolution of the Company, the legal personality of the Company being maintained, to accept the Luxembourg nationality by the Company and to submit the Company to Luxembourg law.
- 3.- To modify the corporate object of the Company which will from now on read as follows:

Corporate object

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

4.- To adopt the corporate form of, and to transform the Company to the extent necessary into, a Luxembourg société à responsabilité limitée.

5.- To change the currency of expression of the share capital from USD to EUR, basing on the currency rate applicable at January 1st, 2015, date of the opening of the present financial year, equal to 1 USD = 0,8236 EUR

for these purpose, increase of the share capital by an sufficient amount in USD without issuance of new shares, allowing to fix the share capital, after conversion from USD into Euro, to the amount of EUR 12.500.-, by a contribution in more, more specifically by the allocation of accrued profits in the same amount

6.- Replacement of the actual 10,000 shares by 12,500 shares and subsequent increase of capital in order to bring it from its actual converted amount up to 12.500,00 Eur, without issuance of new shares but by the sole increase of the nominal value of the 12,500 present shares up to the amount of 1.-EUR per share, fully paid in by a payment in cash by the actual shareholders.

Allocation of the 12,500 shares to the shareholders with the same “prorata” as before the present deed, in the following proportions:

Shareholders	Number of Shares
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

7.- To restate the articles of association in order to adapt them to Luxembourg law.

8.- To determine the number of members of the Company's board of managers, to elect the new members of the Company's board of managers and to determine the duration of their mandate.

9.- To fix the address of the registered office of the Company.

10.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The Chairman declares that the company will transfer its registered and official office to Luxembourg.

Pursuant to a written resolution of the meeting of shareholders of Directors of the Company held on July 10th, 2015, the transfer of the registered office, the real management, the central administration and the principal office from British Virgin Islands to Luxembourg, in the forms required by Luxembourg law, all this without any change of the legal entity was decided. A copy of such document, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

For the execution of this resolution, it is necessary to adjust the articles of incorporation of the company to the law of the new country of the registered office.

After deliberation, the meeting then adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to approve the Company's interim financial statements as of 31/12/2014, which interim financial statements remains attached to the present deed.

Second resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from British Virgin Islands to the City of Luxembourg, 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date January 1st, 2015, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance.

Third resolution

The General Meeting decides to adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Stanton Finance S.à r.l.”, and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Furthermore the General Meeting resolves to modify the Corporate Object of the Company as follows:

“The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.”

Fourth resolution

The General Meeting resolves to change the currency of expression of the share capital from USD to EUR, basing on the currency rate applicable at January 1st, 2015, date of the opening of the present financial year, equal to 1 USD = 0,8236 EUR, making an actual converted capital of EUR 8,236.

In order to obtain the minimum capital foreseen by Luxembourg law for a private limited liability company, the general meeting resolves to increase the share capital by an amount of EUR 4,264, in order to bring the aforesaid converted share capital to EUR 12,500, without issuance of new shares but by the sole increase of the nominal value of the existing 10,000 shares of the Company, by a contribution in kind, more specifically by the allocation of sufficient accrued profits as shown in the afore said interim financial statements.

Fifth resolution

After the change of currency and the subsequent increase of capital, the General Meeting resolves to replace the actual 10,000 shares by 12,500 shares allocated to the shareholders with the same “prorata” as before the present deed, as follows:

Shareholders	Number of Shares
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

Sixth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the former managers of the company and appoints the following persons:

Mrs. Alessia ARCARI, private employee, born on July 23rd, 1979, in Neuilly-sur-Seine (France), having his professional address at 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born on September 12, 1964, in La Spezia, Italy, having his professional address at 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Jean Marc Debaty, companies’ director, born on 11/03/1966 in Rocourt (B), having his professional address at 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

as managers of the Company, all of them for an unlimited period.

Seventh resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder confirms that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of British Virgin Islands nationality.

Eighth resolution

The General Meeting resolves to fix the financial year to run from the 1st of January to the 31st of December of each year.

Ninth resolution

The General Meeting, in conformity with the above taken resolutions, resolves to amend the Articles of Association, which after total update to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. The company has as denomination Stanton Finance S.à r.l..

Art. 2. The registered office is set at Luxembourg.

Art. 3. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of Eur 1 (one euro) each, fully paid-up.

Art. 6. The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non-shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.

Art. 7. In case the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The company is managed by one or more Manager(s) (gérants), shareholders or not, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

In case several Managers are appointed, the joint signature of any two managers is necessary in order to validly bind the company, unless special delegation.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Art. 9. The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

Art. 10. The corporate years starts on the first of January of each year and finishes on December 31 of the same year.

Art. 11. The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations.”

Tenth resolution

The General Meeting decides to authorize, as it hereby authorized, Mossack Fonseca & Co., (B.V.I.) Ltd., to execute and file the Discontinuation Application on behalf of the Company, with powers to discontinue the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le douze octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de STANTON FINANCE LIMITED, une société existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social au P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 35797 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Mme Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Alexandra Fuentes, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Alessia ARCARI, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Approbation d'une situation intérimaire au 1^{er} janvier 2015.

2.- Transfert du siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption et soumission à la loi luxembourgeoise.

3.- Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

4.- Adoption de la forme sociale et transformation de la société en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise.

5.- Conversion de la devise d'expression du capital social de la société de USD en EUR, par application du taux de change applicable au 1^{er} janvier 2015, correspondant à la date d'ouverture du présent exercice social, savoir 1.-USD = 0,8236 EUR,

et dans ce contexte augmentation d'un montant suffisant à fixer le capital social converti à EUR 12.500 à libérer par incorporation des bénéfices reportés à due concurrence.

6.- Remplacement des actuelles 10.000 parts sociales par 12.500 parts sociales à attribuer aux associés actuels dans les proportions suivantes:

Shareholders	Number of Shares
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

7.- Modification des statuts de la société pour les rendre conforme à la loi luxembourgeoise.

8.- Fixation du nombre de gérants, élection des nouveaux gérants et fixation de la durée de leur mandat.

9.- Fixation du siège social de la société.

10.- Divers.

II. Que les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare que la société entend transférer son siège statutaire et effectif à Luxembourg.

Conformément à une décision écrite prise les associés en date du 10 juillet 2015, il a décidé le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juri-

dique, laquelle perdure sans interruption. Une copie de cette décision reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Pour l'exécution de la susdite décision, il est nécessaire d'adapter les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la situation intérimaire au 31 décembre 2014 dont une copie reste annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré des Iles Vierges Britanniques à 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption.

Troisième résolution

L'assemblée décide que la société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Stanton Finance S.à r.l.» suite au transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société vers le Luxembourg.

L'Assemblée décide dans la foulée de changer l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

Objet social

L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide ensuite la conversion de la devise d'expression du capital social de la société de USD en EUR, par application du taux de change applicable au 1^{er} janvier 2015, correspondant à la date d'ouverture du présent exercice social, savoir 1.-USD = 0,8236 EUR, fixant le capital social converti à EUR 8.236,-.

et dans ce contexte, afin d'obtenir le capital minimum prévu par la loi luxembourgeoise par rapport aux sociétés à responsabilités limitées, augmentation d'un montant de EUR 4.264 afin de fixer le capital social à EUR 12.500, sans émission de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes à due concurrence, par incorporation des bénéfices reportées à due concurrence plus amplement renseignés sur la situation intérimaire au 1^{er} janvier 2015, renseignant le bilan clôturé au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide suite à ce qui précède de remplacer les actuelles 10.000 parts sociales par 12.500 parts sociales à attribuer aux associés actuels dans les proportions suivantes:

Associés	Nombre de parts
Ottolenghi David	4.125
Ottolenghi Simona	4.125
Nunes Vais Emma	4.250
Total	12.500

Sixième résolution

L'assemblée accepte les démissions des anciens gérants et décide de nommer les personnes suivantes:

Mme Alessia ARCARI, employée privée, née le 23 juillet 1979 à Neuilly-sur-Seine (France), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia (I), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

Mr Jean Marc Debaty, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1966 à Rocourt (B), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

comme nouveaux gérants de la société, tous pour une durée illimitée.

Septième résolution

L'assemblée confirme l'établissement du siège social de la société au 11, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'Assemblée confirme que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques, restent sans limitation et dans leur entièreté la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Huitième résolution

L'Assemblée décide que l'exercice social court du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de la même année.

Neuvième résolution

L'Assemblée, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier les statuts qui, après refonte totale pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination Stanton Finance S.à r.l..

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg.

Art. 3. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y

inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), chacune entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, la signature conjointe de deux gérants est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser, Mossack Fonseca & Co., (B.V.I.) Ltd., d'exécuter et de déposer la demande de transfert au nom de la Société, avec pouvoirs de radier la Société du Registre des Sociétés des BVI.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. Arcari, A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/23752. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178734/489.

(150198789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Albéa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015178873/10.

(150199113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Dicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Goodlens S.à r.l.).

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 190.510.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den sechszehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Rolf DENSBORN, Kaufmann, geboren in Wittlich (Bundesrepublik Deutschland), am 16. April 1960, wohnhaft in D-54290 Trier, Im Sabel 4A (Deutschland).

Welcher Komparent, dem amtierenden Notar erklärt, dass er der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „GOODLENS S.à r.l.“, mit Sitz in L-6676 Grevenmacher, 5, an den Längten, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) Sektion B, Nummer 190.510, ist.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen, am 16. September 2014, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 3246 vom 5. November 2014.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar, ersucht folgende in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse, zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft CONTALENS S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an den Laengten, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Sektion B, Nummer 197.844, hat seine hundert (100) Anteile an Herr Rolf DENSBORN, vorgenannt, abgetreten und übertragen, auf Grund einer privatschriftlichen Abtretungsvereinbarung, wovon eine Kopie der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt.

Der Gesellschafter erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an die hiervor festgestellte Abtretung ist Artikel sechs (6) der Satzung abgeändert, und die Gesellschafterversammlung beschliesst demselben folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundert fünfundsiebenzig Euro (125,- EUR).“

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt die Kündigung des Geschäftsführers an, und ernennt auf unbestimmte Dauer Herrn Rolf DENSBORN, vorgenannt, zum alleinigen Geschäftsführer.

Gegenüber Dritten ist die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftsnamen in „DICON S.à r.l.“ zu ändern und somit Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „DICON S.à r.l.““

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Rolf DENSBORN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 octobre 2015. Relation GAC/2015/9062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015178862/52.

(150199141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Wolf Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bielefeld Boulevard Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 196.523.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. November 2015.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2015178920/13.

(150198795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Cityhold Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.486.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 172.171.

EXTRAIT

Par décision du 30 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

Il a été décidé de transférer les bureaux de la Société de son adresse actuelle, 26 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4a, Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 27 octobre 2015.

Depuis cette date, le siège social de la Société se situe au 4a, Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015178948/20.

(150199083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.
